

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 29 septembre 2022**

Objet : DECISION MODIFICATIVE sur le budget principal, les budgets annexes Corrèze, Creuse et Haute-Vienne

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt septembre 2022, se réunit en session ordinaire, en salle Lac du Causse, au Conseil Régional, site de Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents :30 (dont 6 procurations) -90 voix

Votants : **30 Pour soit 90 voix**

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président - PRESENTIEL	Conseiller Départemental Haute-Vienne
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2 ^{ème} VP - VISIO	Vice-Présidente Département Creuse
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3 ^{ème} VP – PRESENTIEL	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4 ^{ème} VP - PRESENTIEL	Vice-Président Département Hte-Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5 ^{ème} VP - VISIO	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6 ^{ème} VP - VISIO	Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7 ^{ème} VP – PRESENTIEL	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Max BASCANS – (suppléant de Mr Lauserie) – 1 voix – VISIO	Conseiller communautaire CC ELAN
Mme Patricia BUISSON – 6 voix – VISIO	Vice-Présidente Département Corrèze
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr Bost) - 2 voix	Président du Syndicat de la Diège
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO	Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P.Vidau) – 2 voix – VISIO	Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO	Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Mr Jean-Bernard DOGNON (suppléant de Mr Massy) - 1 voix - VISIO	Conseiller comm CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mme Sylvie GERMOND – (suppléante de Mr Vilard) – 1 voix – PRESENTIEL	Conseillère communautaire CC Ouest Limousin
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO	Vice-Président de la CC Val de Vienne
Mr Fabien HABRIAS (suppléant de Mr P.Allard) – 1 voix – VISIO	Vice-Président de la CC POL
Mr Jean-Marie HORRY - 1 voix – PRESENTIEL	Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Destruhaut) – 6 voix	Président du Conseil Départemental Haute-Vienne
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) – 1 voix – PRESENTIEL	Conseiller communautaire CC Noblat
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix – VISIO	Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – PRESENTIEL	Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Mr Christian PRADAYROL (procuration donnée à Mr Bernardie) – 2 voix	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr Philippe ROCHE – (procuration donnée à Mr Peyramaure) – 2 voix	Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix	Présidente du Département de la Creuse
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO	Conseillère Départementale de la Corrèze
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à Mr Montet) – 1 voix	Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

Sont excusés :

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Jean-Jacques CAFFY– (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Mr Francis COMBY – (et son suppléant) – 1 voix	Président CC Pays Lubersac Pampadour
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Mr Jean DUCHAMBON – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président de la CC POL
Mr Bruno FLEURY – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix	Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président Tulle Agglo
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) - 1 voix	Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) - 6 voix	Conseiller Départemental Creuse
Mme Sarah GENTIL – (et son suppléant) – 2 voix	Adjointe au Maire de Limoges
Mr Yves LE GOUFFE – (et son suppléant) – 1 voix	Président CC Briance Combadre
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix	Président CC Pays Sostranien
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) - 2 voix	Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix	Vice-Président CC Midi Corrèzien
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix	Président CC Bénévent Grand Bourg
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix	Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Gartempe Saint Pardoux
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Mr François VINCENT – (et son suppléant) - 15 voix – 1 ^{er} VP	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Rémy VIROULAUD – (et son suppléant) – 2 voix	Adjoint au Maire Ville de Limoges

Une deuxième décision modificative est nécessaire pour le budget principal et pour les budgets annexes Corrèze, Creuse et Haute-Vienne.

Il convient, à cet effet, de prévoir, les inscriptions et ajustements de crédits comme détaillés ci-dessous :

Budget Principal :

Section de fonctionnement :

Il est proposé d'inscrire sur la section de fonctionnement du budget principal,

- Dépenses :
 - o **13 200€** sur le chapitre 67 « charges exceptionnelles », compte **673** « Titre(s) annulé(s) sur exercice antérieur »
- Recettes :
 - o **12 900€** sur le chapitre 013 « Atténuation de charges », compte **6419** « Remboursements sur rémunérations »
 - o **300€** sur le chapitre 013 « Atténuation de charges », compte **6459** « Remboursements sur indemnité inflation »

Budget Annexe Corrèze :

Section de fonctionnement :

Il est proposé d'inscrire sur la section de fonctionnement du budget annexe Corrèze :

- Dépenses :
 - o **30 000 €** sur le chapitre 67 « Charges exceptionnelles », compte **6711** « Pénalités de retard pour non-fourniture des Dossiers de Fin de Travaux dans les délais ».
- Recettes :
 - o **30 000€** sur le chapitre 77 « produit exceptionnel », compte **7788** « Remboursement pénalités de retard pour non-fourniture des Dossiers de Fin de Travaux dans les délais ».

Section d'investissement :

Dépenses :

- **110 000 €** sur le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », compte **2088** « autres immobilisations incorporelles » au titre des droits d'Usage ENEDIS et AODE.
- **40 000€** sur le chapitre 23 « Immobilisations en cours », compte **2315** « Immobilisations en cours ».

Recettes :

- **150 000€** sur le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », compte **21538** « autres réseaux » au titre des remboursements par Axione FttH de prestations réalisées par ENEDIS.

Opérations d'Ordre :

- Dépenses :
 - o **10€** sur chapitre 041 « Opérations patrimoniales », compte **2315** « immobilisations en cours ».
- Recettes :
 - o **10€** sur chapitre 041 « Opérations patrimoniales », compte **238** « immobilisations en cours – remboursement des avances ».

Budget Annexe Creuse :

Section de fonctionnement :

Il est proposé d'inscrire sur la section de fonctionnement du budget annexe Creuse :

- Dépenses :
 - o **40 000 €** sur le chapitre 67 « Charges exceptionnelles », compte **6711** « Pénalités de retard pour non-fourniture des Dossiers de Fin de Travaux dans les délais ».
- Recettes :
 - o **40 000€** sur le chapitre 77 « produit exceptionnel », compte **7788** « Remboursement pénalités de retard pour non-fourniture des Dossiers de Fin de Travaux dans les délais ».

Section d'investissement :

Il est proposé d'inscrire sur la section d'investissement du budget annexe Creuse :

Dépenses :

- o **340 000 €** sur le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », compte **2088** « autres immobilisations incorporelles » au titre des droits d'Usage ENEDIS et AODE.
- o - **340 000€** sur le chapitre 23 « Immobilisations en cours », compte **2315** « Immobilisations en cours ».

Opérations d'Ordre :

- Dépenses :
 - o **250 000€** sur chapitre 041 « Opérations patrimoniales », compte **2315** « immobilisations en cours ».
- Recettes :
 - o **250 000€** sur chapitre 041 « Opérations patrimoniales », compte **238** « immobilisations en cours – remboursement des avances ».

Budget Annexe Haute-Vienne :

Section de fonctionnement :

Il est proposé d'inscrire sur la section de fonctionnement du budget annexe Haute-Vienne :

- Dépenses :
 - o **40 000 €** sur le chapitre 67 « Charges exceptionnelles », compte **6711** « Pénalités de retard pour non-fourniture des Dossiers de Fin de Travaux dans les délais ».
- Recettes :
 - o **40 000€** sur le chapitre 77 « produit exceptionnel », compte **7788** « Remboursement pénalités de retard pour non-fourniture des Dossiers de Fin de Travaux dans les délais ».

Section d'investissement :

Il est ainsi proposé d'inscrire sur la section d'investissement du budget annexe de la Haute-Vienne :

- Dépenses :
 - o **250 000€** sur le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », compte **2088** « autres immobilisations incorporelles » relatifs aux droits d'usage ENEDIS/AODE.
 - o **- 250 000€** sur le chapitre 23 « Immobilisations en cours », compte **2315** « Immobilisations en cours ».

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical votent, à l'unanimité, la décision modificative n°2 pour le budget principal et pour les budgets annexes de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, dans leur totalité et par chapitre tel que présenté ci-dessus.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 03 octobre 2022

